



COMPTE RENDU BUREAU DIRECTEUR DU 27 mars 2020

Présents : Jean-François CONTANT, Christophe BARRAUX, Brigitte BORDET, Marc CHARPENTIER, Didier FOULONT, Marie Geneviève LASSERRE, Claude MAGRIN, Laurent PERRARD, Thierry PETAMENT, Christian POULALIER, Gérard QUATREPOINT, Nathalie VION.

Excusés : Michel BRENNER

Invité : Jordan ROUX

NB : Thierry PETAMENT a subi des difficultés techniques de connexion, il rejoint la réunion pleinement lors du 2^{ème} point

Compte tenu des circonstances sanitaires nationales ce Bureau Directeur a lieu en visio-conférence.

1) Ouverture du Bureau Directeur par le Président

Le Président ouvre la séance à 18h05, il remercie tous les participants et témoigne du plaisir qu'il éprouve à les voir en ces temps troublés par l'urgence sanitaire et ses conséquences sur la vie quotidienne de chacun.

Il explique avoir été en contact avec beaucoup de clubs, tous annoncent les mêmes difficultés : tous obéissent aux règles de confinement, annulent leurs manifestations tant sportives que festives, d'où des inquiétudes au sujet des finances et du maintien de leurs effectifs.

Le Président émet le souhait de voir l'organisation de la Ligue se calquer provisoirement sur celle de la Fédération Française de Rugby, à savoir suspension des réunions de Comité Directeur trop difficiles à gérer à distance et remplacement de celui-ci par un Bureau Directeur fréquent, par visio-conférence, dont les travaux seraient communiqués aux membres du Comité Directeur qui auraient la possibilité de renvoyer leurs questions et réflexions pour participer aux débats.



Suite à une réunion avec la FFR et aux communications de celle-ci, il est annoncé que la Fédération maintiendra les salaires des CTC mais qu'elle ne participera pas au soutien aux autres salariés (administratifs et sportifs). Sur ce sujet le Président, estime que la Ligue se doit de soutenir ses salariés en complétant les salaires de chacun. Il précise également les règles annoncées par les services de la FFR quant à la gestion des horaires de travail (chômage partiel, télétravail, prise de RTT, congés payés).

Il précise qu'une permanence téléphonique est assurée et que les élus sont également disponibles et joignables.

Enfin, le Président explique que, depuis le 16 mars, même si les bureaux de la Ligue sont fermés nos salariés travaillent. Depuis cette date il a demandé l'arrêt des prélèvements aux clubs, il souligne que cela n'a été possible que grâce à une situation de trésorerie positive, résultat de la gestion financière des années antérieures.

La parole est donnée aux membres du Bureau Directeur, chacun exprime son sentiment, sa situation personnelle et de club et se prononce face aux demandes du Président. La demande de modification du système de décision est adoptée, le Bureau Directeur siègera donc régulièrement et adoptera les décisions de gestion en lieu et place du Comité Directeur tant que durera la crise sanitaire. Le BD approuve également le maintien de salaires aux bénéficiaires des salariés lésés par les situations de chômage partiel et l'arrêt des prélèvements aux clubs.

Le compte-rendu du Bureau directeur du 13 février est adopté.

2) *Point sur les mesures prises face à l'épidémie de coronavirus (personnel sportif, personnel administratif, clubs)*

Jordan ROUX, directeur de la Ligue, revient et explique les diverses mesures prises face à l'épidémie de coronavirus ; ces mesures ont été adoptées en fonction des obligations de confinement, de la situation personnelle et professionnelle de chacun, du droit du travail, des directives fédérales et des nécessités de service.

Quelques détails :

- Depuis 15 jours le télétravail s'est organisé entre les élus (Président, trésorier, secrétaire) et les salariés (directeur, salariés administratifs) et entre les salariés (CTC, sportifs, administratifs). Une exception pour Jasmina et Jordan qui se sont rendus sur les sites de la Ligue pour récupérer des dossiers.



- Les salariés sportifs sont en chômage partiel depuis le 16 mars en raison de l'arrêt des activités en milieu scolaire. Nous avons obtenu l'accord de mise en chômage partiel pour ces 4 salariés.
- Les CTC ont donné leur accord pour télétravailler 3 jours et prendre 1 jour de RTT par semaine depuis 15 jours. Ils travaillent entre autres sur les labellisations et les formations.
- Les modalités de fonctionnement sont réajustées toutes les 2 semaines.
- La question du passage en chômage partiel total pour les administratifs se pose. A noter que tous ont accepté de prendre des heures de récupération les semaines passées, qu'ils en soient remerciés.
- Les chiffres de cette période sont évoqués, le trésorier précise que la notion de 84% du salaire net pour l'indemnisation du chômage partiel est approximative et n'est qu'indicative car dépendant des retenues salariales dont certaines peuvent varier suivant les entreprises (prévoyance, mutuelle par exemple). La seule notion à prendre en compte et qui doit être légalement appliquée est celle de 70% du salaire brut. Pour les salariés les pertes cumulées s'élèveraient environ à 1200 € mensuels, c'est cette somme que la Ligue a accepté de compenser.
- Le directeur annonce que tous salariés sportifs et administratifs ont beaucoup travaillé, le site internet de la ligue a été revu, les joueurs académie et creps suivis, les CTC ont travaillé sur la formation.

(Thierry PETAMENT rejoint pleinement la réunion)

Le Président prend la parole pour préciser que seuls les salaires des CTC seront pris en charge par la FFR, pas ceux des administratifs et sportifs.

Il note avec satisfaction que le personnel de la Ligue a fait beaucoup d'efforts et a témoigné d'une solidarité remarquable ; il regrette que ce ne soit pas le cas de tous les membres du personnel rugbyistique alors que la solidarité est un principe inhérent à notre sport.

La parole est confiée aux membres afin de recueillir leurs sentiments et réflexions. Chacun approuve les mesures prises. Marc Charpentier témoigne du travail important réalisé sur la mise à jour du site par Jean-Christophe, Christian Poulalier souligne le beau travail de Damien Dauvissat dans le domaine de l'arbitrage.



3) *Mesure à venir dans le cadre de l'épidémie*

Jordan Roux annonce que la législation du travail spécifique au Covid 19 a été adoptée. La gestion du chômage partiel, des RTT, des congés payés y compris sur la période estivale, du télétravail et des interventions du CSE sont précisés clairement.

La principale question reste la date de reprise d'activité, date éminemment improbable dans la situation actuelle.

4) *Préparation à la reprise d'activité sportive*

Comme convenu lors du premier point, les décisions seront prises par le Bureau Directeur. Diverses options sont évoquées mais la méconnaissance de la date de fin de confinement reste un obstacle majeur. De surcroît, il est prévisible que la Fédération donnera des directives applicables sur l'ensemble du territoire et nous devons nous adapter à celles-ci.

Les membres expriment leurs sentiments ; globalement la position est commune : incertitude sur la date de reprise et flou sur les modalités de fin du confinement, la sécurité des joueurs devra être assurée après une longue période d'inactivité, nous devons maintenir le lien entre les acteurs de notre sport et préparer la saison prochaine, le risque de perte d'effectifs est important surtout chez les jeunes, nous devons penser aux « retrouvailles » et préparer des événements pour remobiliser nos troupes dès la reprise d'activité.

5) *POS (point sur la situation actuelle, saison 2020/2021)*

Jordan ROUX présente la situation du POS 2019/2020 (voir document en annexe)

Les taux de réalisation sont élevés et assurent que la Ligue bénéficiera du financement maximal de ses opérations.

Marc Charpentier confirme que tout est en ordre ; il souligne que **x** notre dossier est arrivé à la FFR depuis 15 jours alors que, et l'on peut s'en étonner, seules 3 Ligues sont prêtes, 3 sont en cours et 7 n'ont rien fait... Il évoque un manque de sérieux certain pour ces cas et évoque le « froid » dans la salle lorsqu'il a demandé si les documents pour le POS 2020/2021 étaient prêts. Ces documents lui ont été annoncés comme prêts et effectivement reçus 48h00 plus tard, Jordan les a complétés et renvoyés pour une première étude, nous avons donc aujourd'hui 15



mois d'avance.

Il adresse ses félicitations à tous ceux qui ont œuvré sur ce projet.

Jordan Roux reprécise que les Ligues ayant accompli plus de 50 % de leur POS se verront attribuer 100 % du financement, nous sommes en moyenne à 88 %, et les postes remplis uniquement à 75 ou 63 % ne le sont que du fait d'actions encore en cours.

Le trésorier annonce qu'il nous reste 112 000 € à toucher sur le POS 19/20, il espère que l'inaction des autres Ligues n'affectera pas ces versements. Jordan annonce la date du 1^{er} mai pour ces versements.

Le Président précise que beaucoup de départements n'ayant pas rendu leur POS le calendrier les concernant a été décalé, cela risque de perturber les travaux de la commission d'évaluation.

Jordan établit un bilan de situation pour les POS départementaux : les départements 25,39,71 et 21 sont déjà en action, le 70 et le 90 sont en cours d'élaboration et le 58 et le 89 en passe de terminer ; tous seront donc en ordre pour le 31 mai. Il souligne le très bon travail du cabinet Amnyos.

Jordan ROUX présente le POS 2020/2021 (voir document en annexe)

La parole est donnée aux membres, diverses remarques se font jour :

- Christophe Barraux souhaiterait que les documents soient transmis en amont des réunions afin que chacun ait le temps de s'en imprégner ; il concède que la situation exceptionnelle ne l'a pas permis mais que pour l'avenir cela serait utile.
- Didier Foulont félicite les auteurs du travail pour l'ensemble et particulièrement pour le choix des axes de développement, entre autres et surtout le rugby féminin.
- Le Président approuve la requête de Christophe Barraux et remercie Jordan Roux, Marc Charpentier et la commission pour le travail effectué ; il insiste sur le fait que ce POS est la voix qui déterminera nos financements pour demain. Voir ce que sera l'évaluation du projet par la FFR.
- Marc Charpentier émet quelques doutes sur la réunion de la commission nationale d'évaluation en raison du confinement, il regrette que celle-ci soit composée entre autres de 3 présidents de Ligue et souligne l'inspiration transmise par Bourgogne Franche-Comté puisque d'autres ligues ont signé des contrats avec les éditions Bam-bou.
- Jordan rassure en précisant que la commission ne peut que ré-évaluer notre POS vers le haut
- Tous les autres membres soulignent la quantité, la qualité, l'innovation du travail



effectué.

- Jordan Roux précise que la programmation 2020/2021 devrait être à subvention égale et note que seule la Bourgogne Franche-Comté a inclus le rugby féminin dans son POS.

6) *Structure : état des travaux, prévision de travaux, financement*

Le Président relate l'historique de la structure installée à Beaune (nécessité et opportunité d'achat par le Comité de Bourgogne) et la situation après la fusion qui nous a amené à poursuivre ce projet (forte activité sur le site de Beaune).

Le but de cet aménagement est à la fois d'améliorer les conditions de travail à Beaune, de répondre aux exigences pour l'équipement des personnels (bureau pour les CTC) mais aussi de valoriser nos 2 sites par l'interaction de la visio-conférence. Des opportunités se font jour pour que les 2 sites puissent être mieux exploités. De surcroît il serait utile que la salle de visio de Beaune ne serve qu'à cela.

Le Comité de Bourgogne avait acheté la structure pour 77 000 €, le permis a été déposé, quelques oppositions se sont révélées mais ont été réduites par concertation, les massifs de fondation coulés, la structure montée. Le détail financier est le suivant : massifs 3 000 €, étude de sol 1862 €, plateforme 24 162 € (3 entreprises consultées), massifs 15 500 €, montage 8 637 € (3 entreprises consultées 12 000 € pour la plus chère), Total 77 000 + 53 000 soit 130 000 € ; il nous reste l'électricité, la sécurité, l'ameublement, le chauffage, la plomberie, ... pour environ 100 000 €, donc un projet total de 219 000 €.

Il est hors de question de réduire notre trésorerie, surtout actuellement où l'avenir est incertain ; la situation sanitaire, l'état des clubs, beaucoup de promesses faites mais pas beaucoup de certitudes sur leur accomplissement nous amènent à être prudents. Nous préconisons donc le recours à un prêt bancaire de 100 000 €, les banques et notamment la Société Générale, nous ont fait des offres sur 7 ans à des taux intéressants.

Lorsque nous avons acheté le terrain de Beaune, certains nous avaient reproché de ne pas avoir eu recours au prêt, la situation nous le permettait, aujourd'hui elle est différente et il est plus prudent d'emprunter.

Il nous faut progresser avec un outil adapté pour le développement de la Ligue.

Je sollicite donc l'autorisation du Bureau Directeur pour mener à bien les démarches bancaires afin de contracter ce prêt de 100 000 € pour faire aboutir le projet complet de la structure.



La parole est transmise aux membres :

- Christophe Barraux fait confiance au Président quant au diagnostic sur la nécessité de la structure mais s'estime mal placé pour se prononcer quant à un prêt bancaire. Il s'abstient sur ce vote.
- Thierry Petament constate les dépenses déjà engagées à l'époque du Comité de Bourgogne, approuve les travaux engagés et estime qu'il serait donc idiot de s'arrêter maintenant. Il approuve donc le recours à l'emprunt.
- Les autres membres partagent cette analyse et adhèrent à la sagesse de la solution préconisée. Ils approuvent donc cette décision par onze voix pour et une abstention et donnent pouvoir au Président pour contracter ce prêt de 100.000 euros d'une durée de sept ans auprès de la Société Générale.

7) Questions diverses

- Le Président tient à rassurer les membres : à ce jour aucun cas de coronavirus n'a été détecté dans les clubs ou chez les membres des commissions de la ligue.
- Brigitte Bordet évoque le communiqué du Président de la FFR et l'investissement annoncé de 35 millions d'euros. Elle pense que cela ne serait pas forcément judicieux car une interprétation négative pourrait en être faite par les licenciés. Le Président précise que ce communiqué est le fait de quelques personnes mais pas de l'instance en capacité de prendre une telle décision (en l'occurrence le Comité Directeur Fédéral). De surcroît rien de précis n'est annoncé, quelle durée ? (saison actuelle et/ou à venir), subvention ou mesures d'économie ? allègement des obligations ? Gratuité des licences ? des mutations ? fin de la charte d'arbitrage ? de la double licence ? des rassemblements ? etc. En tout état de cause supprimer les obligations n'amènera rien, au contraire et promettre de l'argent : oui mais quel argent, combien, pour qui ? Beaucoup de questions en suspens.

La fédération anglaise n'a annoncé « que » 7.2 millions d'euros.

On a accusé la précédente mandature de mauvaise gestion, heureusement qu'il y a de l'argent aujourd'hui grâce à elle.

Marc Charpentier précise que les anglais ne sont pas, eux, en processus électoral.

Il est précisé également que l'Angleterre est dans une situation différente puisque propriétaire de son stade principal.

- Suite à l'annonce du prolongement du confinement et des dispositions fédérales concernant la fin des compétitions pour la saison 2019/2020, Jordan Roux évoque la construction d'un projet pour la fin de saison, l'élaboration d'un projet d'animation, la

possibilité d'une « coupe de la Ligue », ... Le Président complète avec l'idée de réaliser une manifestation rugbystique dont les bénéfices iraient aux clubs participants ?

- Thierry Petament pose la question de l'attribution des sites dédiés à la coupe du monde 2023. Il regrette que rien ne se fasse sur la zone franc-comtoise. Des précisions sont apportées quant à la procédure suivie ; sans que les Ligues n'en soient averties les communautés de communes ont été sollicitées en premier, les clubs n'ont été consultés qu'en second lieu et c'était il y a 18 mois. De ce fait les élus actuels des clubs ne sont pas forcément au courant des candidatures qui ont été déposées, ni des motivations à ne pas le faire. Jordan précise que 2 communautés de communes puis 2 clubs s'étaient portés candidats et que la ligue avait rajouté la candidature du site de Bellecin. Aujourd'hui 3 sites de Bourgogne Franche-Comté sont retenus dans les 62 derniers sites en lice et Bellecin est proposé comme camp de préparation pour une équipe.

Marc Charpentier précise que, au vu des exigences du dossier, il ne voit pas quels autres sites auraient pu sérieusement déposer une candidature.

Le secrétaire général revient sur la méthode utilisée et regrette que les Ligues n'aient été consultées qu'après coup au lieu de les inclure dans le processus dès le départ.

Tous les sujets ayant été évoqués il est décidé de fixer la fréquence des réunions du Bureau Directeur à 2 semaines, toujours par visio-conférence avec envoi des documents au préalable.

Le Président a levé la séance à 20H15.

Le Président,



Jean-François CONTANT

Le secrétaire général,



Laurent PERRARD

Addendum : Compte-rendu validé par le Bureau Directeur le 10 avril 2020